

EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DES PROJETS DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT

Gérer les impacts du cadre législatif de l'environnement sur ses projets

2 JOURS, 14 HEURES

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

CODE : MEN67

Objectifs de la formation

Identifier les études préalables à mener en fonction du projet

Analyser les enjeux de la programmation

Identifier et déployer les bons outils lors de la phase de programmation

Traduire les exigences environnementales dans les différentes phases du projet de construction ou d'aménagement durable

Animée par

- ALLAGNAT Bernard
Architecte urbaniste, directeur associé,
INDDIGO
- SUISSE GUILLAUD Damien
Consultant,
INDDIGO

Public concernés

- Technicien et ingénieur BET ; Architecte ; Aménageur ; Concepteur projet HQE

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

■ Tarif général : 1595,00 €HT

Comprendre les enjeux et le cadre législatif en matière de droit de l'environnement

- Assimiler les principes de prévention en droit de l'environnement
 - Contraintes et système de management QHSE : définitions et champs d'application
 - Focus sur les textes importants les plus récents et structurants : loi sur la transition énergétique, loi sur la biodiversité, réforme de l'étude d'impact, etc.
-

Mettre en place les études préalables

- Connaître les autorisations d'urbanisme à respecter
 - Zoom sur les études d'impact et d'approvisionnement
 - Faire le point en matière d'Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de SEVESO et de dossiers pollutions
-

Mener à bien une programmation

- Définir les enjeux et fondamentaux de la phase de programmation
 - Déployer les outils propres à la phase de programmation
 - Focus sur la concertation
-

Maîtriser les enjeux des obligations réglementaires en matière de bâtiment

- Se familiariser avec le concept des territoires à énergies positives ou TEPOS
 - Intégrer la réglementation actuelle et sa transition vers la RT 2020
 - Appréhender les règles spécifiques en matière de Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) et de bâtiments BEPOS
-

Identifier les spécificités de la construction et d'aménagement durable

- Se familiariser avec les principes de l'aménagement durable
 - Énergie, confort et santé dans le bâtiment
 - Zoom sur les chantiers verts ou à faible nuisance
-

Exercices pratiques

- Cas pratique sur l'étude d'impact

- Comment monter un dossier ICPE
- Faire construire un bâtiment BEPOS

Dates

Classe virtuelle Paris

09-10/06/2022 05-06/10/2022
30/11-01/12/2022

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.

